



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2019

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 23 mai 2019, pour le mercredi 5 juin 2019 à la grande salle de l'Auberge communale. Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.  
La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

Avant de débiter cette séance, M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour observer un instant de silence en la mémoire de M. Matthias Stricker – membre du Conseil Général depuis de nombreuses années et membre du bureau du Conseil en tant que scrutateur depuis 2007.

« Nos pensées vont à Christine, sa famille et ses proches. Il garde sûrement un œil sur nous et va continuer de vérifier que tout le monde ait bien levé la main... »

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

### Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 20 février 2019
- Assermentation.

### Ordre du jour :

- 1. Election du Président et du Vice-Président du Conseil.**
- 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants.**
- 3. Préavis n°3/2019 – Comptes 2018 – Rapport de la commission de gestion et finances.**
- 4. Préavis n°4/2019 – Création d'un couvert au Refuge pour un montant de Fr. 10'800.-**  
Rapport de la commission de gestion et finances.
- 5. Communications de la Municipalité.**
- 6. Communications du Bureau.**
- 7. Vœux et divers.**

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour.  
Depuis l'envoi des convocations, il a reçu la démission de M. P.-H. Conod en tant que délégué à l'AIMS. Il faut donc nommer son successeur. Il propose de rajouter un point 2bis pour cette nomination.  
Cette modification de l'ordre du jour est acceptée.

### Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil 44

Membres présents 34

Quorum 15 Taux de participation 77%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge
M.	C. Boulaz		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
Excusé :			
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

Mme V. Chezeaux, boursière, est présente.

4 personnes ont pris la peine de s'excuser. 6 sont absentes. 1 personne de la presse est présente.  
1 personne est là en tant que spectateur.



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2019

### **Adoption du dernier procès-verbal du 20 février 2019**

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Une erreur de date (*adoption du PV du 5 décembre 2019*) a été découverte après l'envoi des convocations. Cette erreur a été modifiée sur l'original du PV du 20 février 2019, soit : adoption du PV du 5 décembre **2018**.

Le procès-verbal est accepté à main levée. Remerciements à la secrétaire.

**Assermentation** : aucune.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Election du Président et du Vice-Président du conseil.**

- Mme S. Chappuis, vice-présidente procède à l'élection du Président.

- M. Y. Brechbühl, accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, il est donc élu tacitement (selon nouveau règlement du CG).

- M. le Président procède à l'élection du Vice-Président.

- Mme S. Chappuis accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, elle est donc élue tacitement (selon nouveau règlement du CG).

#### **2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants.**

- Mme C. Glardon et M. M. Théraulaz, actuellement scrutateurs suppléants, se proposent pour le poste de scrutateurs. En l'absence d'autres propositions, ils sont élus scrutateurs (dès le 1<sup>er</sup> juillet).

- M. J. Martin, actuellement scrutateur, accepte de devenir scrutateur suppléant.

- Mme J. Guignard a manifesté, il y a quelques jours, son souhait de devenir scrutatrice suppléante.

En l'absence d'autres propositions, M. J. Martin et Mme J. Guignard sont élus scrutateurs suppléants (dès le 1<sup>er</sup> juillet).

#### **2 bis. Nomination d'un délégué à la source Mercier (AISM)**

M. C-H. Hautier, actuellement suppléant, passe délégué.

M. M. Fiechter se propose. Il est nommé délégué suppléant.

#### **3. Préavis n°3/2019 – Comptes 2018 –**

- M. le Syndic P.-D. Collomb : le déficit de Fr. 27 000.- est en lien avec le manque de revenus de la gravière (suite aux tracas administratifs). L'extraction est maintenant en bonne voie. À partir de la mi-été - automne, les machines vont pouvoir redémarrer, si l'autorisation de pouvoir procéder à la déforestation de la première partie de la forêt est donnée (la faune ne doit pas être trop dérangée). Des bûcherons seront alors mandatés pour déboiser cette première partie.

- M. Lionel Bürki lit le rapport de la commission de gestion et finances.

*« La commission constate que l'excédent de charge est lié au fait de l'inactivité de la gravière.*

*Elle relève que deux prêts à taux fixe ont pu être remboursés avec les disponibilités du compte.*

*La commission a vérifié les comptes 2018 par pointage et remercie la boursière Mme Valérie Chezeaux pour l'excellente tenue des comptes.*

*La commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 03/2019 Comptes 2018 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 27'085.11 »*

- M. M. Conod : félicite la Municipalité d'avoir su gérer ceci sans l'apport financier de la gravière. Il se demande si cette manne de la gravière pourrait être utilisée en tant que fond de réserve pour le battoir.

Mise au vote du préavis n°3/2019.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°3/2019 soit : Accepter les comptes 2018 tels que présentés, avec un excédent de charges de Fr. 27'085.11.**

33 votants (Oui : 33, Avis contraire : 0, Abstention : 0).

Le préavis n°3 / 2019 est donc accepté tel que présenté

#### **4. Préavis n°4/2019 – Création d'un couvert au Refuge pour un montant de Fr. 10'800.-**

- M. F. Bovier, Municipal en charge du dossier, distribue aux membres du Conseil un projet sur papier donnant une idée de ce qui a été prévu pour le couvert.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2019

Il y aura des panneaux transparents au milieu afin de garder la lumière. Cela permettra de mettre trois tables à l'extérieur. L'an passé, il y a eu plus de 70 locations et à ce jour, il y a plus de 50 réservations. Il y a vraiment une demande.

- M. Lionel Bürki lit le rapport de la commission de gestion et finances.

*« La commission s'est penchée sur les trois devis fournis. Le devis choisi ne comprend ni travaux de peinture, ni maçonnerie. Nous regrettons qu'il comprenne 2 montants estimés sur la base des autres devis et espérons que ça ne coûtera pas plus cher que prévu.*

*Toutefois, nous espérons que le prix de location du refuge pour les habitants de Bretonnières n'augmentera pas, au vu des travaux réalisés.*

*Néanmoins, la commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 04/2019, création d'un couvert au refuge pour un montant de CHF 10'800.- tel que présenté. »*

- Mme C Berthoud : la location va-t-elle augmenter ?

- M. F. Bovier : elle n'augmentera pas pour les gens du village (Fr. 60.-/jour et Fr. 90.-/deux jours).

Pour les personnes de l'extérieur, le montant sera de Fr. 90.-/jour et de Fr. 140.-/deux jours.

- M. M. Fiechter : admire les travaux effectués (en particulier les toilettes et le solaire). Cependant, il regrette la perte de la simplicité de la cabane en bois éclairée au gaz. Il trouve dommage que l'on se mette au goût du jour avec un refuge grand luxe, car il y en a plusieurs aux alentours.

Mise au vote du préavis n° 4 / 2019.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°4/2019 soit :  
Accepter la création d'un couvert au refuge pour un montant de Fr. 10'800.-**

33 votants (Oui : 30, Avis contraire : 1, Abstention : 2).

Le préavis n° 4 / 2019 est donc accepté tel que présenté.

### **5. Communications de la Municipalité.**

- M. P.-D. Collomb : apporte une réponse concernant le montant que la commune devrait toucher au sujet des mètres<sup>3</sup> entrant sur le site de la gravière. Il a retrouvé la convention qui avait été signée entre la commune de Bretonnières et Cand Landi en 2014, sous l'ancienne législature (qu'il remercie d'avoir pris l'initiative de ce projet). Au chapitre huit de la convention il est écrit : *à titre de rémunération pour l'utilisation des parcelles, l'exploitant versera au propriétaire une indemnité unique correspondant à Fr. 1.50 – Fr. 2.-par mètre<sup>3</sup> en cas de matériaux déposés. Le prix indicatif sera fixé après l'étude préliminaire.* Tout dépend du montant que l'entreprise devra investir pour préparer le site. La convention sera certainement mise sur le site de la commune.

- Mme I. Viatte : le prix de l'eau de l'AIMS va augmenter à cause des travaux qui seront réalisés. Il était de Fr. 1.10 jusqu'à 10 000 m<sup>3</sup> et Fr. 0.90 les m<sup>3</sup> suivants. A partir de l'année prochaine, il sera de Fr. 1.40 depuis le premier m<sup>3</sup>. Malgré cette augmentation, le prix de l'eau reste encore peu cher.

Depuis 1998, l'office de la consommation envoyait trois fois par année une petite boîte avec des flacons pour aller prendre des échantillons de l'eau de consommation, afin d'effectuer des analyses. Le Canton lui a donné des tâches supplémentaires, il ne va donc plus pouvoir faire ce travail. Chaque commune (obligation fédérale de faire des analyses) devra prendre cela à son compte. Il faudra faire tout un travail d'analyse (à envoyer dans des laboratoires), remplir des dossiers. Toutes les petites communes avoisinantes auront le même problème.

Proposition a été faite à l'AIMS de se mettre ensemble, afin que cela coûte moins cher. L'AIMS travaille avec l'entreprise Connect et il y a de fortes chances qu'elle soit mandatée pour effectuer ce travail. Le règlement pour le séparatif, qui avait été voté et qui avait posé quelques petits problèmes, a été renvoyé au Canton. Le Canton l'a retourné en disant qu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Surprise de la part de la Municipalité, car il avait été accepté et c'est ainsi qu'il a pu passer au Conseil Général. Il a fallu faire des corrections. La Municipalité a profité de modifier l'article qui posait problème. Il faudra le faire voter à nouveau dans un prochain Conseil.

### **6. Communications du Bureau.**

- M. le Président :

*« Selon une formation donnée par l'ADNV, nous devrions procéder à un appel d'entrée au début du Conseil et un appel de sortie à la fin. Pour éviter de vous appeler deux fois dans la soirée, il suffit d'exiger que toute personne qui quitte la salle avant la fin s'annonce ouvertement, ainsi que toute personne qui arrive en retard après l'appel.*



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2019

*N'oubliez pas comme chaque fois de rapporter votre enveloppe, ce n'est pas grand-chose mais cela me facilite bien la tâche.*

*Je remercie les commissions pour leur travail lors de l'étude des différents dossiers qui leur sont soumis. Je rappelle aux commissions qu'il est souhaitable de fixer la date de rencontre à l'avance, en lien avec la date du Conseil. Les documents nécessaires étant à disposition dès la convocation ».*

### **7. Vœux et divers.**

- M. P.-H. Conod : la petite maison du poids public devrait être nettoyée (enlever la vigne).
- M. P.-D. Collomb : cette suggestion sera transmise au Municipal des bâtiments.
- M. P. Bonnevaux : s'interroge sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public à partir d'une certaine heure. Est-ce du ressort de la Municipalité ?
- M. le Président : pense que ce n'est pas une décision du Conseil, mais une proposition à la Municipalité.
- M. P.-D. Collomb : Les luminaires sont tous programmables. Ils diminuent de luminosité à partir de 22 heures jusqu'à 6 heures du matin. Quant à les éteindre complètement.....
- M. F. Bovier : il n'est pas possible de descendre au-delà de 70 %, vu que c'est une route cantonale.
- M. le Président : pense que cela dépend de la façon dont le réseau est distribué. Il est piloté par la Romande Energie. Il ne pense pas que l'on puisse définir une zone qui est déclenchée ou bien il faudrait que ce soit un groupe complet de quartiers.
- Mme V. Borloz Schaller : fait part d'une situation désagréable lors de son arrivée avec le dernier train qui avait du retard. Le passage sous voies était complètement éteint.
- Mme D. Regard : évoque les lumières de Noël. A ce moment-là, il ne faudrait pas en mettre.
- M. J.-L. Conod : a vu dans les journaux que dans un village suisse allemand, l'éclairage est totalement éteint la nuit.
- M. F. Bovier : cela se fait aussi dans le canton de Neuchâtel et c'est cantonal. Dans le canton de Vaud on ne peut pas.
- M. M. Conod : relève que l'éclairage public dans le passage sous voies est de la compétence des CFF.
- Mme F. Ammann : propose de faire appel à la population pour donner de son temps, afin de rénover les bancs communaux qui sont usés.
- M. F. Bovier : un banc, déjà commandé, sera changé à l'avenue Carrard. Pour les autres bancs, ce sera fait plus tard. Pour un banc, il faut compter Fr. 450.-  
La Municipalité fera appel à la population pour la peinture du refuge, afin d'économiser les Fr. 1300.- prévus dans le préavis municipal.
- M. le Président : étant donné que personne n'a quitté la salle, l'appel d'entrée fait office d'appel de sortie.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite un très bon été.

Prochaines séances du Conseil :

**Mercredi 9 octobre 2019 (sous réserve) – Mercredi 11 décembre 2019**

**Mercredi 26 février 2020 (sous réserve) - Mercredi 10 juin 2020.**

**Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.**

La séance est levée à 20 h 42.

Yann Brechbühl  
Président

Francine Roth  
Secrétaire